

Paris, le 7 mars 2007

[Le (la) candidat(e)]

**Le Président,**

Monsieur (Madame), le (la) candidat(e),

La Fédération de la Formation Professionnelle est le syndicat professionnel assurant la représentation et la promotion des organismes privés de formation professionnelle, qu'ils soient de forme associative ou commerciale. L'offre des organismes privés de formation représente aujourd'hui les trois quarts du chiffre d'affaires réalisé sur le marché de la formation professionnelle. Elle se caractérise par la prédominance de PME, fortement implantées dans les régions. Ces organismes privés de formation disposent, en outre, d'une expertise de qualité, reconnue par le marché.

La FFP contribue, au travers des recommandations et des informations qu'elle diffuse, au professionnalisme des organismes de formation et à la qualité des formations dispensées. Notre déontologie s'appuie sur les valeurs du marché et de la transparence. Enfin, la FFP assure le dialogue social pour l'ensemble de la branche.

La campagne présidentielle a fait apparaître que la formation professionnelle, à l'instar de l'éducation et de la recherche, est un des enjeux majeurs de la prochaine présidence.

Il est effectivement incontestable qu'un haut niveau d'éducation et de qualification est un élément essentiel du développement d'une économie moderne. Au niveau européen, le programme de Lisbonne lancé il y a sept ans, conforté par la directive relative aux services, souligne l'importance cruciale du développement de l'économie de la connaissance.

En France, des réformes doivent être menées à bien afin que le système de formation professionnelle de notre pays soit pleinement adapté à ce nouvel environnement. Dans ce contexte, nous avons souhaité vous soumettre un certain nombre de propositions qui nous paraissent prioritaires. Ces propositions ont pour objectif de :

- placer l'individu au cœur des dispositifs de formation,
- améliorer la gouvernance du système et son financement,

- développer une politique de formation adaptée aux emplois de demain,
- améliorer les conditions de la concurrence sur le marché afin de garantir l'égalité entre les opérateurs et d'optimiser la qualité des prestations,
- accroître la représentation institutionnelle de l'offre privée de formation.

Ces différents thèmes sont développés dans le document ci-joint et nous sommes à votre disposition pour vous les détailler. Nous souhaiterions également connaître votre analyse sur nos propositions et votre point de vue sur les actions à mener.

Je vous prie de croire, Monsieur (Madame), le (la) candidat(e), à l'assurance de ma très haute considération.

Jean WEMAERE

## **Propositions de la Fédération de la Formation Professionnelle adressées aux candidats, à l'occasion de la campagne présidentielle 2007**

### **1. Placer l'individu au cœur des dispositifs de formation**

Au-delà des réflexions et des débats en cours sur la sécurisation des parcours professionnels et malgré les avancées récentes (création du DIF et de la professionnalisation, généralisation de la VAE), la FFP considère que la rigidité des dispositifs actuels est un frein à la construction de parcours de formation centrés sur l'individu. Le système actuel de formation est en effet dominé par une logique d'achat au service des commanditaires publics et des branches professionnelles, au détriment d'une logique privilégiant le stagiaire. Il faut inverser cette tendance et placer l'individu au cœur du dispositif.

Les lacunes actuelles de notre système touchent particulièrement les publics les plus fragilisés : jeunes sortis sans qualifications du système éducatif, chômeurs de longue durée, salariés de plus de 45 ans. Tous les experts s'accordent sur le fait que les difficultés d'accès de ces publics tiennent, d'une part, à l'absence de repères sociaux, d'autre part, à une profonde inadaptation des qualifications aux besoins de l'économie. Pour la FFP, il ne saurait donc y avoir d'insertion durable sans formation.

Afin d'encourager l'accès à la formation et placer l'individu au cœur du dispositif, la FFP considère qu'un effort important de solvabilisation de la demande doit être fait. Il convient également, dans un contexte de vieillissement de la population active, de faciliter les transmissions de savoir-faire entre les générations.

Sur la base de ce constat, la FFP propose de :

- faciliter la formation en dehors de l'entreprise en élargissant le temps consacré à la formation. La formation étant un investissement destiné à développer les compétences tout au long de sa vie, chacun devrait avoir la possibilité de se former indépendamment du lien avec son employeur. Les choix de vie ne doivent pas pénaliser l'accès à la formation. Il serait ainsi souhaitable que les individus puissent se former pendant les périodes de congé parental et que le DIF puisse davantage être utilisé en dehors de l'entreprise,
- développer le tutorat pour assurer la transférabilité des savoirs opérationnels notamment à l'occasion des départs à la retraite et faciliter la création d'entreprise en s'appuyant sur l'expérience des seniors,
- mettre en place le chèque-formation : prévu dans l'ANI du 5 décembre 2003, le chèque-formation n'a pas vu le jour, faute de publication d'un décret. Il constituerait un moyen pertinent, à l'instar de ce qui se fait en Belgique, pour solvabiliser la demande,
- instaurer la déductibilité fiscale des dépenses consacrées à l'investissement dans la formation, système en vigueur aux Pays-Bas,
- attribuer une allocation formation pour les jeunes sortis du système éducatif sans disposer d'un niveau de qualification minimum,

- réformer le système fiscal en vigueur concernant, notamment, le régime de TVA applicable aux organismes de formation, afin de mettre les opérateurs sur un pied d'égalité (taux de TVA à 5,50 % sur les dépenses de formation pour tous ; modification des règles d'option à l'assujettissement à la TVA).

La FFP souhaiterait connaître votre position par rapport à ces propositions. Quelles autres mesures envisageriez-vous afin de rendre effectif le droit à la formation ?

## **2. Améliorer la gouvernance du système et son financement**

Le système de collecte mutualisée des fonds de la formation professionnelle par les partenaires sociaux, dans le cadre principalement des branches professionnelles, a été conçu dans une logique de redistribution et de solidarité. Force est de constater que ce système, qui est une spécificité française, n'atteint pas pleinement ses objectifs.

Les règles de prise en charge des formations par les organismes collecteurs souffrent, en effet, d'un manque de clarté, de stabilité et de fluidité. En outre, ce système fait parfois l'objet de critiques, récemment développées dans le dernier rapport de la Cour des Comptes, concernant sa complexité institutionnelle et l'opacité de sa gestion.

Enfin, l'insuffisance de transparence et le poids des branches professionnelles ne créent pas une situation claire du point de vue de la concurrence. Le système de financement de la formation professionnelle doit rester neutre vis-à-vis de l'offre de formation et ne doit ni engendrer de positions dominantes ni orienter la demande.

Aussi, concernant la gestion et l'utilisation des fonds de la formation professionnelle, la FFP propose :

- que les comptes des OPCA soient rendus publics, à l'instar de ceux des sociétés commerciales et que chaque OPCA soit tenu de désigner un commissaire aux comptes ;
- que les missions des OPCA soient plus précisément définies afin de prévenir les risques de conflits d'intérêts ;
- que la publicité des décisions prises par les OPCA soit assurée de façon à respecter l'égalité entre les organismes de formation ;
- que toute demande de prise en charge adressée à un OPCA, par une entreprise ou un organisme de formation, fasse obligatoirement l'objet d'une réponse écrite motivée.

Partagez-vous notre analyse concernant le l'insuffisance de transparence du système de financement actuel de la formation et les moyens d'y remédier ?

### **3. Développer une politique de formation adaptée aux emplois de demain**

L'accent mis sur le développement de l'économie de la connaissance ne doit pas conduire l'action publique à se focaliser sur les qualifications de haut niveau : notre économie aura autant besoin d'emplois hautement qualifiés (NTIC, recherche...) que d'emplois de moindres qualifications, notamment dans le secteur des services à la personne.

Concernant la catégorie des emplois hautement qualifiés, intégrés dans l'économie mondialisée, la maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui indispensable. C'est à la fois une condition de réussite de nos entreprises et un facteur d'employabilité des salariés. Or, notre pays se caractérise par un certain retard, dont il ne faut pas sous-estimer les effets. L'offre privée de formation linguistique, au travers des 1 000 centres privés de formation, doit être pleinement mobilisée. A cet égard, le DIF pourrait constituer un levier important pour développer les formations linguistiques.

Concernant les emplois de service à la personne, chacun s'accorde à considérer qu'ils nécessitent un important effort de formation, sous peine d'être mal pourvus, alors qu'ils correspondent à un besoin social croissant.

Quelle politique entendez-vous mener afin d'encourager entreprises et salariés à améliorer les niveaux de qualification ?

### **4. Assurer la mobilisation de tous les acteurs de la formation professionnelle en améliorant les conditions de la concurrence sur le marché**

L'existence d'un marché de la formation professionnelle soumis aux règles du droit de la concurrence a été rappelée avec force par un avis du Conseil de la Concurrence de décembre 2000. Ceci suppose que l'égalité entre les opérateurs soit effectivement respectée et que le système de financement ne favorise pas la création de marchés captifs. Le bon fonctionnement du marché est une condition essentielle pour permettre le développement d'une offre de formation de qualité, adaptée aux besoins de l'économie.

Or, le marché de la formation professionnelle est historiquement marqué par la présence de structures publiques ou para publiques (AFPA, GRETA, CCI) dont le fonctionnement ne garantit pas toujours le respect des règles du droit de la concurrence. Celles-ci sont pourtant régulièrement rappelées par les tribunaux : systématisation de la comptabilité analytique, inclusion dans les prix pratiqués des aides reçues, séparation des activités subventionnées et des activités de prestations réalisées par un même opérateur, utilisation du Code des marchés publics et non de la subvention pour l'achat de prestations de formation.

La FFP, malgré les actions juridiques qu'elle a menées, constate toutefois que les pratiques et les mentalités évoluent trop lentement.

La FFP souhaite, en conséquence, connaître les mesures envisagées, en termes de gouvernance du secteur public et du Service Public de l'Emploi, afin de garantir le bon fonctionnement du marché. Elle estime, par ailleurs, nécessaire que la régionalisation en cours de la formation professionnelle ne débouche pas sur le maintien de pratiques de subventions juridiquement critiquables et qui nuiraient à l'efficacité des politiques régionales. Partagez-vous ce point de vue ?

## **5. Accroître la représentation institutionnelle de l'offre privée de formation**

Le système de la formation professionnelle se caractérise par une grande complexité institutionnelle qui reflète la diversité des acteurs : pouvoirs publics, entreprises, partenaires sociaux, auxquels s'ajoutent les Régions avec la décentralisation de la formation professionnelle, et les Départements, au titre de leurs responsabilités dans le domaine de l'insertion. Pour que la régionalisation de la formation professionnelle porte ses fruits, il importe que l'échelon régional soit reconnu comme le niveau d'intervention pertinent par tous les acteurs. Encore faut-il que la coopération entre les acteurs soit effective. Ainsi, la FFP est favorable au développement de financements croisés entre les Régions et les branches professionnelles.

Par ailleurs, la diversité des acteurs implique une coordination institutionnelle à tous les niveaux, local, national et européen. Au niveau national, la représentation de l'offre privée de formation est assurée de manière satisfaisante ; elle devrait l'être tout autant au niveau de la coordination régionale, actuellement assurée par les Comités Régionaux de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CCREFP). Or, on constate que l'offre privée de formation est absente de la composition des CCREFP, alors que les GRETA et l'AFPA, par le biais des pouvoirs publics, et les chambres consulaires, y sont représentés. Cette situation revient à accorder au secteur public et parapublic un accès privilégié à l'information, extrêmement contestable du point de vue du droit de la concurrence.

La FFP demande ainsi que l'offre privée de formation soit officiellement représentée au sein des CCREFP. Ce rééquilibrage permettrait également aux CCREFP de bénéficier de l'expertise des organismes privés sur les emplois de demain.

\*

\*

\*

Telles sont les propositions de la FFP qui ont pour ambition de replacer l'individu au cœur des dispositifs et de favoriser la mise en place de parcours de formation assurant un développement complémentaire des compétences individuelles et collectives. Nous sommes en effet convaincus que, dans le cadre de la nouvelle économie de la connaissance, le succès collectif passe par un engagement personnel important des individus dans leur formation. Atteindre ces objectifs suppose également un environnement institutionnel efficient, tant du point de vue du fonctionnement du marché, que de du point de vue de la gestion et de l'utilisation des fonds investis chaque année par notre pays dans la formation.